

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-195

présenté par

M. Aubert, M. Suguenot, M. Cinieri, M. Censi, Mme Genevard, M. Abad, M. Decool,
Mme Lacroute, M. Vitel, M. Goujon, M. Douillet, M. Couve et M. Le Fur

ARTICLE 56

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les services à domicile constituent une filière créatrice de milliers d'emplois et de services qui bénéficient à tous, classes moyennes, personnes âgées, enfants..., il est surprenant que le gouvernement privilégie les aides à la pierre et à la création culturelle plutôt que les services à domicile.

C'est pourquoi cet amendement propose de revenir sur le texte proposé par le Gouvernement.